



RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DU SNEC-CFTC DU 25 OCTOBRE 2023

Notre pouvoir d'achat a baissé de 15 à 25 % en l'espace de 25 ans :

Qui n'aurait pas envie de signer un pacte pour pouvoir vivre plus décemment, pour en finir avec le bénévolat ? Le SNEC-CFTC est solidaire des collègues qui ont pris des briques mais demande aux ministères de revoir leur copie.

Le SNEC-CFTC dit NON à une hausse du temps de travail :

La signature du Pacte induit du travail supplémentaire dans le cadre de nouvelles fonctions ou de la reconnaissance des tâches faites auparavant bénévolement. L'éclatement en briques multiples et à la carte **ne permettra aucune vérification du temps de travail, ni du respect des seuils hebdomadaires, mensuels ou annuels.**

Le SNEC-CFTC dit NON au « travailler plus pour gagner plus » :

Nous demandons la reconnaissance du travail déjà effectué bénévolement jusqu'à la rentrée 2023. Nous exigeons d'avoir une rémunération juste qui correspond à notre niveau d'étude, notre travail et notre implication.

Le SNEC-CFTC dit NON à une individualisation du déroulement de carrière.

Le SNEC-CFTC dit NON à la confusion des rôles et des budgets introduite par le Pacte.

L'Etat confie aux chefs d'établissement l'utilisation de fonds publics, la modification du temps de travail des enseignants **sans prévoir le contrôle de ces nouvelles attributions.** Bien plus, le chef d'établissement est chargé de contrôler l'accomplissement des missions, mais les agents n'ont aucune visibilité sur ce contrôle. Inversement, **il semble que personne ne contrôlera** si les briques ont bien été fléchées vers, et uniquement vers, les missions initialement prévues.

Le SNEC-CFTC dit ATTENTION aux dégâts collatéraux qui ne manqueront pas de se produire.

Les missions du Pacte peuvent entrer en concurrence avec des missions exercées **auparavant par des salariés de droit privé et donc fragiliser les emplois.** Elles peuvent entrer en concurrence avec d'autres dispositifs (HSA, HSE...) et les faire disparaître. Les missions de remplacement "de courte durée" risquent finalement d'être utilisées pour des absences plus longues et dédouaner l'Etat de ses obligations de remplacement. **Les briques ne doivent pas se substituer aux autres dispositifs de remplacement. Elles ne doivent pas devenir une variable d'ajustement.**

Le SNEC-CFTC dit OUI à la sécurisation du temps de travail et à sa reconnaissance :

Il sera facile de dire que le pacte a montré qu'il était possible de travailler plus et de nous imposer des nouvelles ORS (Obligations Réglementaires de Service). L'attractivité du métier passe par une reconnaissance de l'ensemble des missions et des compétences des enseignants et leurs prises en compte dans le temps de travail.

Le SNEC-CFTC dit OUI à une vraie revalorisation : immédiate, inconditionnelle et pour tous.

Une vraie revalorisation passe par une hausse significative largement supérieure à l'inflation du point de la fonction publique et ou une revalorisation significative de tous les indices de rémunération.

Le SNEC-CFTC dit OUI à la création d'emplois pour les NOUVELLES missions déclinées dans le Pacte.